

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

Alstom annonce le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1 milliard d'euros, achevant ainsi le plan de désendettement annoncé de 2 milliards d'euros

13 juin 2024 - Alstom achève aujourd'hui la dernière étape de son plan de désendettement annoncé avec la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1 milliard d'euros (prime d'émission incluse).

Résultats de l'augmentation de capital

Le montant brut de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont le lancement a été annoncé par Alstom (la « Société ») le 27 mai 2024, s'élève à 999 156 769 euros (prime d'émission incluse), correspondant à l'émission de 76 858 213 actions nouvelles d'une valeur nominale de 7 euros à un prix de souscription unitaire de 13 euros.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 10 juin 2024, la demande totale s'est élevée à plus de 1,7 milliard d'euros, représentant un taux de souscription élevé d'environ 173,4% :

- 74 218 528 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 96,57% des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 59 073 502 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 2 639 685 actions nouvelles.

“ Le succès de l'augmentation de capital, après la réalisation de l'emprunt obligataire hybride, ouvre la voie à la stabilisation des perspectives de crédit d'Alstom. Je remercie tous nos actionnaires pour leur soutien qui ouvre un nouveau chapitre de notre parcours vers une performance financière durable ” a déclaré **Henri Poupart-Lafarge, Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Alstom.**

Contexte de l'augmentation de capital

Cette augmentation de capital est la dernière étape du plan de désendettement qui intègre également :

- Un programme de cession d'actifs pour environ 700 millions d'euros :
 - Cession de TMH pour 75 millions d'euros réalisée en janvier 2024 ;
 - L'annonce de la vente de l'activité de Signalisation conventionnelle en Amérique du Nord à Knorr-Bremse AG qui générera un produit de cessions d'environ 630 millions d'euros à l'issue de la clôture de la transaction attendue durant l'été 2024.
- Un emprunt obligataire hybride comprenant 50% de composante en capitaux propres reconnue par Moody's¹ pour un montant de 750 millions d'euros, qui a été placé avec succès le 23 mai 2024.

¹ Selon les normes IFRS, Alstom comptabilisera cet emprunt obligataire hybride entièrement en capitaux propres

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

La somme globale d'environ 2,4 milliards d'euros générée par ces opérations correspond à environ 2 milliards d'euros de désendettement, en raison principalement des 50% de composante en dette reconnue par Moody's de l'emprunt obligataire hybride.

Environ 1,2 milliard d'euros de produits des cessions d'actifs et des transactions sur les marchés de capitaux seront utilisés pour rembourser la dette financière d'ici septembre 2024 :

- Remboursement de l'encours de billets de trésorerie pour un montant de 1 033 millions d'euros ;
- Remboursement de la facilité de crédit renouvelable tirée pour un montant de 175 millions d'euros.

Le reste des produits seront investis dans des instruments à court terme très liquides (« équivalent de trésorerie ») et seront affectés à la réduction de la dette brute à l'échéance de cette dernière.

Le 8 mai, Moody's a réaffirmé la notation de crédit long terme Baa3 d'Alstom, reflétant les engagements d'Alstom de mettre en œuvre son plan de désendettement de 2 milliards d'euros. De plus, comme communiqué par Moody's, la Société s'attend à ce que la perspective de crédit soit améliorée de « Négative » à « Stable » dans un avenir immédiat, avec la réalisation de ce dernier volet du plan.

La facilité de crédit de 2,25 milliards d'euros sera résiliée à la suite du règlement livraison de l'augmentation de capital.

Règlement-livraison de l'augmentation de capital

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions nouvelles interviendront le 17 juin 2024. Les actions nouvelles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes d'Alstom et seront négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0010220475).

L'augmentation de capital a été conduite par un syndicat bancaire comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, J.P. Morgan et Société Générale en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, BofA Securities, Citigroup, Mizuho et Natixis en tant que Teneurs de Livre Associés et BBVA, CIC et Deutsche Bank en tant que Co-Teneurs de Livre.

Souscriptions de CDPQ et Bpifrance Investissement

Dans le cadre de l'augmentation de capital :

- Caisse de dépôt et placement du Québec ("CDPQ") a souscrit à 13 366 510 actions ordinaires nouvelles pour 173,8 millions d'euros à titre irrédemptible et 731 420² actions ordinaires nouvelles pour 9,5 millions d'euros à titre réductible ;

² Sous réserve des ajustements finaux liés à la détermination des actions souscrites à titre irrédemptible

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

- Bpifrance Investissement (au titre des actions détenues par l'intermédiaire du fonds SLP³ Lac 1) a souscrit à 5 769 094 actions ordinaires nouvelles pour 75,0 millions d'euros à titre irréductible et 315 687⁴ actions ordinaires nouvelles pour 4,1 millions d'euros à titre réductible.

Incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital

A l'issue du règlement-livraison de l'augmentation de capital, le capital social d'Alstom s'élèvera à 3 228 044 967 euros et sera composé de 461 149 281 actions ordinaires d'une valeur nominale de 7 euros chacune.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, la répartition du capital social de la Société après la réalisation de l'augmentation de capital est détaillée dans le tableau ci-après* :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CDPQ	80 930 484	17,5%	80 930 484	17,5%
Bpifrance Investissement ⁽¹⁾	34 930 254	7,6%	34 930 254	7,6%
Public et employés ⁽²⁾	345 288 543	74,9%	345 288 543	74,9%
TOTAL	461 149 281	100%	461 149 281	100%

⁽¹⁾ Actions détenues par l'intermédiaire du fonds SLP Lac 1
⁽²⁾ Actions détenues par des employés et anciens employés du groupe Alstom
 * Sur la base des souscriptions à titre irréductible et à titre réductible par CDPQ et BPI, et sous réserve des ajustements finaux liés à la détermination des actions souscrites à titre irréductible

Engagements d'abstention / de conservation

Alstom a consenti à un engagement d'abstention pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

CDPQ et Bpifrance Investissement (au titre des actions détenues par l'intermédiaire du fonds SLP Lac 1) ont consenti individuellement à un engagement de conservation pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus constitué (i) du document d'enregistrement universel 2023/24 d'Alstom déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2024 sous le numéro D.24-0413 et (ii) de l'amendement audit document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 24 mai 2024 sous le numéro D.24-0413-A01 et (iii) d'une note

³ SLP: Société de libre partenariat

⁴ Sous réserve des ajustements finaux liés à la détermination des actions souscrites à titre irréductible

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

d'opération (incluant le résumé du Prospectus) ayant obtenu de l'AMF le numéro d'approbation 24-169 en date du 24 mai 2024 est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Société (www.alstom.com). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Alstom (48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine).

Conseils financiers et juridiques

PJT Partners et Perella Weinberg Partners sont intervenus en tant que conseils financiers d'Alstom, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP en tant qu'avocats conseils d'Alstom et White & Case LLP en tant qu'avocats conseils du syndicat bancaire.



A propos d'Alstom Alstom contribue par ses engagements à un futur décarboné, en développant et favorisant des solutions de mobilité durables et innovantes appréciées des passagers.

Qu'il s'agisse de trains à grande vitesse, de métros, de monorails, de trams, de systèmes intégrés, de services sur mesure, d'infrastructures, de solutions de signalisation ou de mobilité numérique, Alstom offre à ses divers clients le portefeuille le plus large du secteur. Présent dans 64 pays et fort de plus de 84 700 employés de 184 nationalités, le Groupe concentre son expertise en matière de conception, d'innovation et de gestion de projet là où les solutions de mobilité sont les plus nécessaires. Coté en France, Alstom a réalisé un chiffre d'affaires de 17,6 milliards d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024. Connectez-vous sur www.alstom.com pour plus d'informations.



Contacts

Presse :

Coralie COLLET - Tel. : +33 (0) 7 63 63 09 62
coralie.collet@alstomgroup.com

Thomas ANTOINE - Tel. : +33 (0) 6 11 47 28 60
thomas.antoine@alstomgroup.com

Relations investisseurs :

Martin VAUJOUR - Tel. : +33 (0) 6 88 40 17 57
martin.vaujour@alstomgroup.com

Estelle MATURELL ANDINO - Tel. : +33 (0) 6 71 37 47 56
estelle.maturell@alstomgroup.com

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction d'Alstom pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels d'Alstom, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures d'Alstom et l'environnement dans lequel Alstom opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.

Le présent communiqué a été préparé par, et sous la seule responsabilité de, Alstom.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) et du Royaume-Uni (les « Etats Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Alstom d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnées dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Alstom n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas, et ne devrait en aucun cas être interprété comme constituant un prospectus, une notice d'offre, une publicité ou une offre de vente ou sollicitation d'une offre d'achat visant un quelconque titre visé ici au Canada. Tout placement au Canada se fera au moyen d'un placement privé uniquement auprès d'acquéreurs qui souscrivent, ou sont réputés souscrire, pour leur propre compte, qui sont des investisseurs qualifiés, au sens du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus ou du paragraphe 73.3 (1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), et qui sont des clients autorisés, au sens du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Alstom, ainsi que BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, J.P. Morgan, Société Générale, BofA Securities, Citigroup, Mizuho, Natixis, BBVA, CIC et Deutsche Bank (ensemble, les "Etablissements Garants") et leurs affiliés respectifs déclinent expressément toute obligation ou engagement à mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, développement future ou pour toute autre raison.

Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour le compte d'Alstom et aucune autre personne dans le cadre de l'offre d'actions nouvelles et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions nouvelles, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions ordinaires, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Dans le cadre de toute offre d'actions ordinaires d'Alstom, les Etablissements Garants, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des actions ordinaires pour leur propre compte et

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières d'Alstom dans une quelconque juridiction.

en cette qualité conserver, acquérir, céder ou proposer de céder pour leur propre compte lesdites actions et toutes autres valeurs mobilières de la Société ou les investissements y relatifs liés à l'offre d'actions ordinaires d'Alstom ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux actions nouvelles étant émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doivent être considérées comme comprenant toute émission ou offre ou souscription, acquisition, placement ou transfert, par les Etablissements Garants ou un quelconque de leurs affiliés respectifs en cette capacité. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à Alstom, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.